

PIECES A FOURNIR SUCCESSION

- Extrait d'acte de décès
- Livret de famille de la personne décédée (si plusieurs livrets, les fournir tous)
- Copie du contrat de mariage / PACS / jugement de divorce de la personne décédée
- Copie de la donation entre époux
- Testament
- questionnaires états civils héritiers + copie livret de famille héritiers
- RIB du conjoint survivant et de tous les héritiers
- Donations antérieures effectuées par la personne décédée (date, montant, bénéficiaire)
- Biens recueillis par chacun des époux par succession ou donation ou possédés avant le mariage
- copie carte vitale (n° de SECU) de la personne décédée
- Numéro fiscal de référence

Actifs bancaires

- adresse des banques françaises ou étrangères
- Contrats d'assurance-vie ou de capitalisation au nom de la personne décédée

Revenus divers

- Copie des pensions ou retraites ou bulletin de salaire (1)
- Contrats de location (le défunt était bailleur)
- Aides perçues (sociales ou autres)
- Copie de reconnaissance de dette

Actifs immobiliers

- Titres de propriété des biens immobiliers possédés, même en indivision, en France ou à l'étranger

Véhicules

- Carte grise du ou des véhicules automobiles, motos, bateaux et avis de valeur (1)

Sociétés

- Copie des statuts à jour des sociétés dans lesquels la personne décédée détient des parts ou actions et dernier bilan (1).
- Attestation comptable de la position du compte courant d'associé

Fonds de commerce, artisanal, libéral ou agricole

- Acte d'acquisition du fonds de commerce, artisanal, agricole ou libéral, en France ou à l'étranger, copie du bail et des contrats d'exploitation, dernier bilan

Passif

- Dernier avis d'impôt sur le revenu
- Derniers avis de taxes foncières
- Dernière déclaration d'impôt sur la fortune immobilière (IFI)
- Dernières factures (eau, électricité, gaz, téléphone...)
- Contrats de location (le défunt était le locataire)
- Sommes dues au jour du décès (prêts non soldés...)

Prévoir le versement d'une provision de 400,00 euros à l'ordre de l'office notarial à l'effet de couvrir les frais des premières pièces demandées